

Compte-rendu de la réunion des membres de l'assemblée constituante de l'association CAD'eau
Le 25 mai 2018 à La Redonne, le Flayosquet.

Présents : Nguyen Liêng, Roudier Jeannette, Sageot Corinne, Berson Alain, Sicard Elise, Schaechter Jean-Claude, Dehlinger François, Maquart Philippe, Tabarly Sophie, Clavier Louis, Toussan Gérard, Schonert-Caumon Sophie, Soriano Marc, Apostolo Michel, Perez Michelle.

Président de séance : Gérard Toussan

Ordre du jour

1. Les statuts
2. Le règlement intérieur
3. Contact avec les communes
4. Entrée dans la CCSPL de la CAD
5. Divers

1. La sous-préfecture, en réponse à la demande d'enregistrement de l'association collégiale, demande l'inscription d'un représentant légal dans les statuts. Cette exigence a conduit à une modification de l'article 6. Fonctionnement et Collège administratif, avec le *rajout* suivant : « *L'assemblée désigne parmi ses membres un représentant légal pour un mandat d'un an renouvelable. Pour l'année 2018/2019 le représentant légal sera... Toutefois en cas de poursuites judiciaires...* » Jean-Claude Schaechter accepte ce mandat pour l'année 2018/2019, et procédera à l'envoi de la demande rectifiée à la sous-préfecture. (Les frais d'enregistrement seront assumés par l'ADUES ainsi que convenu lors de la réunion du 4 mai.)

2. Règlement intérieur

Alain Berson présente un projet de règlement intérieur.

Au paragraphe LES MEMBRES, point 2. adhésion il est *rajouté* : « la reconnaissance de la lecture et l'acceptation des statuts *et des valeurs qui fondent l'association.* »

Au paragraphe LE COLLÈGE ADMINISTRATIF, point 1, une *modification* :

L'association est administrée par un Collège administratif composé de membres provenant *non exclusivement* des 23 communes de la CAD.

Au paragraphe FONCTIONNEMENT

« Un secrétaire est désigné pour l'établissement du procès-verbal.

Ce P-V est vérifié par le président de séance. Lors de la séance suivante il est validé par les membres et conservé au siège de l'association.

Les P.V. de réunions pourront être accessibles aux membres par voie électronique.

Le règlement intérieur ainsi modifié est adopté.

3. Contact avec les communes.

Un tour de table est effectué pour que chacun donne des informations sur la façon dont sa commune gère la problématique de l'eau, l'obtention du RPQS et du RAD et

également apporte ses commentaires sur les actions à mener.

Lorgues, St-Antonin, Les Arcs, Salernes, Draguignan, Sillans sont ainsi abordés.

A son tour, M. Carrière, maire de Sillans justifie son choix d'engager un délégataire pour la gestion de l'eau et nous conseille d'aller « doucement » dans nos actions.

Il est convenu de contacter le maire de La Roque-Esclapon et de préparer une lettre pour M. Audibert Troin.

L'assemblée est favorable à une présence au sein de la Commission Consultative des Services Public Locaux (CCSPL) de la CAD en préparation de la loi NOTRe .

4. Dans le but de pouvoir argumenter sur le bien-fondé d'une gestion de l'eau en régie publique versus une D.s.p. il est proposé de rencontrer les élus qui ont quitté un gestionnaire pour passer en régie.

Le nom de Roland Balbis, maire de Villecroze, est évoqué.

Sont évoqués : la possibilité d'ouvrir un site internet au nom de CAD'eau.

La préparation de la prochaine réunion mercredi 20 juin 18h30 à la Redonne est confiée à François Dehlinger <francois.dehlinger@orange.fr> qui en établira l'ordre du jour.

Pour la réunion : secrétaire Alain Berson.

Pièces jointes : Statuts (sous réserve d'acceptation par la sous-préfecture